



Vol dans un magasin classé sans suite

Par **Isis42000**, le **12/07/2017** à **21:28**

Bonjour
Je vous explique la situation j'ai volé dans un magasin et je me suis fait prendre, on m'a conduit dans une salle j'ai reconnu les fait j'ai signé un papier et j'ai payé l'article, le monsieur m'a dit que c'était une plainte sans suite parce que j'ai vite reconnu les faits, qu'est ce que ça veut Dire ? Je vais recevoir un courrier à la maison ou non? Est ce que je vais aller en jugement ou pas ?
Merci beaucoup
Je me suis peut-être trompé de forum je sais pas désolé je m'y connais pas

Par **morobar**, le **12/07/2017** à **21:59**

Bonjour,
Soit il y a dépôt de plainte par le commerçant, et forcément une suite judiciaire.
Soit le commerçant se satisfait de la situation et ne dépose pas plainte et donc l'affaire en restera là.

Par **Isis42000**, le **12/07/2017** à **22:12**

Il m'a dit que le plainte sera classé sans suite, mais il peut quand même y avoir une suite judiciaire ? Je vais être informé par courrier ?

Par **Visiteur**, le **12/07/2017** à **22:53**

Bonjour,Impossible à dire, cela dépendra de la juridiction qui traitera la "plainte sans suite" . Vous pouvez avoir aussi un rappel à la loi. Mais sachez, à l'avenir, vous retenir de commettre un délit.

Par **Isis42000**, le **12/07/2017** à **23:22**

D'accord merci , dans combien de temps je recevrais le courrier environ ?

Par **citoyenalpha**, le **15/07/2017** à **05:25**

peut être jamais... Ce sera une bonne leçon. rnrnLe vol est un délit donc pouvant être puni d'une peine d'emprisonnement.

Par **BrunoDeprais**, le **15/07/2017** à **10:19**

Si une plainte est déposée vous le saurez rapidement, car vous serez convoqué pour une audition.rnMais au feeling le magasin n'a pas déposé de plainte, soit la personne a joué sur les mots, soit elle ne les maîtrise pas.

Par **sviet**, le **24/07/2017** à **09:18**

En premier lieu, je me demande ce qu'il y avait de marqué sur ce papier que vous avez signé. rnDeuxièmement, si vous avez commis le délit dans un grand magasin, ils sont coutumiers des faits, si vous remboursez l'article dans la foulée, pas de dépôt de plainte mais cela reste à leur appréciation. rnVous ne recevrez aucun courrier de la justice, si le magasin porte plainte, vous serez convoqué en gendarmerie/police en qualité de mis en cause pour vous exprimer sur les faits. rnVous reconnaissez les faits, vous avez payé l'article, classement sans suite ou rappel à la loi par OPJ.rnLe mieux serait d'appeler le magasin et leur demander si ils ont donné suite...